

Les dépenses estimatives afférentes au service aérien reflètent des augmentations de 1.4 million pour la division des télécommunications, de 0.7 million pour la division météorologique et de 2 millions et demi pour l'aviation civile. Pour ce qui est du service des canaux, les frais prévus sont de 10 millions, soit une augmentation de 2 millions sur l'année précédente, tandis que les dépenses prévues pour le service maritime sont de 22.6 millions, soit 5.1 millions de plus qu'en 1951-1952. Les dépenses de 21.9 millions prévues pour le service ferroviaire représentent une augmentation de 9.6 millions par rapport à 1951-1952. Sur l'augmentation globale prévue pour ce dernier service, une somme de 3.8 millions est attribuable à des versements effectués, en vertu de la loi des chemins de fer, chap. 22, art. 18 (Statut de 1951), au National-Canadien et au Pacifique-Canadien relativement à l'entretien des voies, sur leurs lignes transcontinentales, dans certaines régions de l'Ontario septentrional. Ces augmentations qui reflètent une plus grande activité en ce qui concerne les programmes de construction et d'aménagement exécutés par le ministère en matière d'aéroports, de navires, etc., ainsi que des versements plus élevés sous le régime de la loi des taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes et la hausse générale des frais afférents aux services ordinaires et permanents, sont en partie effacées par des réductions estimatives d'un demi-million de dollars quant aux dépenses de la Commission maritime canadienne et de 12.9 millions quant aux déficits des entreprises de l'État et aux avances improductives consenties à ces dernières.

Dans le tableau suivant, on trouvera un état comparatif pour 1952-1953 et 1951-1952 des dépenses consenties au titre des déficits des entreprises de l'État et des avances non productives faites auxdites entreprises.

DÉFICITS NETS (REVENU) ET AVANCES IMPRODUCTIVES CONSENTIES À DES ENTREPRISES DE L'ÉTAT À L'ÉGARD DES ANNÉES FINANCIÈRES TERMINÉES LE 31 MARS 1953 ET LE 31 MARS 1952

| | Année financière terminée le 31 mars | | Augmentation ou diminution (—) |
|---|--------------------------------------|-------|--------------------------------|
| | 1953 (estimation) | 1952 | |
| | (en millions de dollars) | | |
| Déficits nets (revenu): | | | |
| Chemins de fer Nationaux du Canada..... | | 15.0 | -15.0 |
| <i>Canadian National (West Indies) Steamships Limited</i> | | 0.5 | -0.5 |
| Traversier et terminus de North-Sydney—Port aux Basques..... | 1.8 | | 1.8 |
| Bac transbordeur et terminus de l'Île du Prince-Édouard | 1.5 | 1.4 | 0.1 |
| Conseil des ports nationaux..... | 0.1 | 0.1 | |
| | 3.4 | 17.0 | -13.6 |
| Prêts et avances (improductifs)—Conseil des ports nationaux | 1.9 | 1.2 | 0.7 |
| | 5.3 | 18.2 | -12.9 |

La diminution estimative de 12.9 millions à ce chapitre est due au fait que, principalement par suite de la modification de la structure de son capital (autorisée par la loi sur la révision du capital des chemins de fer Nationaux du Canada, 1952) le National-Canadien n'a pas subi de déficit au cours de l'année civile 1952. En 1951 le déficit du chemin de fer était de 15 millions.